



Loi fédérale urgente

Référendum facultatif

(Délai référendaire: 5 octobre 2023)

L'Assemblée fédérale a adopté, le 16 juin 2023, la loi fédérale urgente ci-après:

Loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP)

Modification du 16 juin 2023

La présente loi est déclarée urgente conformément à l'art. 165, al. 1, de la Constitution. Elle est sujette au référendum prévu par l'art. 141, al. 1, let. b, de la Constitution. Le délai référendaire expire le 5 octobre 2023.

Le texte de cette loi est publié dans le Recueil officiel du droit fédéral (RO 2023 323).

27 juin 2023

Chancellerie fédérale

